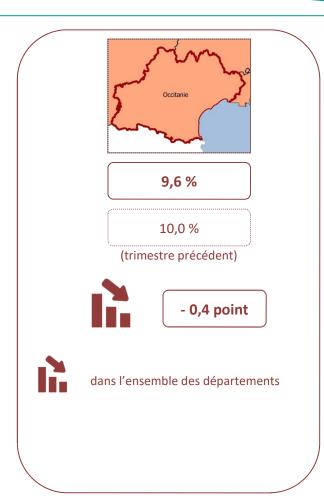
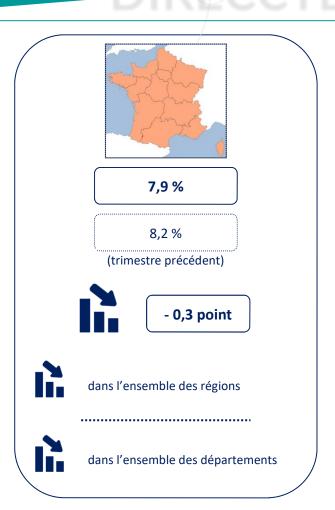
Taux de chômage localisés



Région Occitanie 4^{ème} trimestre 2019





Les régions de France métropolitaine aux taux de chômage les moins élevés et les plus élevés



Bretagne

(6,7%)



Pays-de-la-Loire

(6,9%)



Auvergne-Rhône-Alpes (7,0%)





PACA (9,3%)

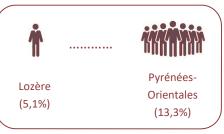


Occitanie (9,6%)

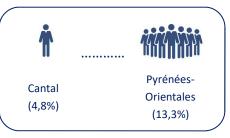


Hauts-de-France (10,0%)

Les départements d'Occitanie au taux de chômage le moins élevé et le plus élevé



Les départements métropolitains au taux de chômage le moins élevé et le plus élevé



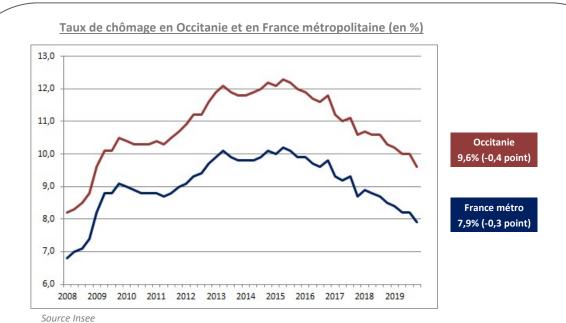


Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Les taux de chômage localisés du 1^{er} trimestre 2020 seront publiés en juillet 2020

DIRECCTE Occitanie - 5 Esplanade Compans-Cafarelli BP 98016 - 31080 TOULOUSE Cedex 6 Tel. 05 62 89 81 00

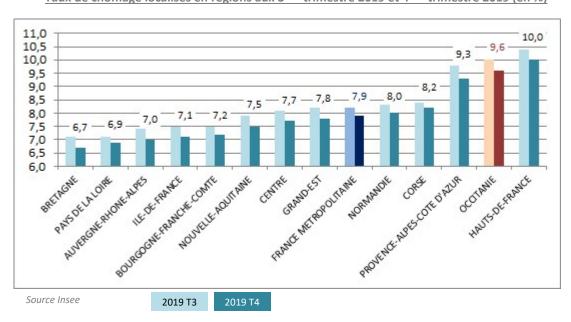
Approche régionale (1 / 2)



Le taux de chômage s'élève à 9,6% en Occitanie au 4^{ème} trimestre 2019, soit 1,7 point au-dessus du taux métropolitain. La région a le deuxième taux de chômage le plus élevé en France métropolitaine, après les Hauts-de-France (10,0%).

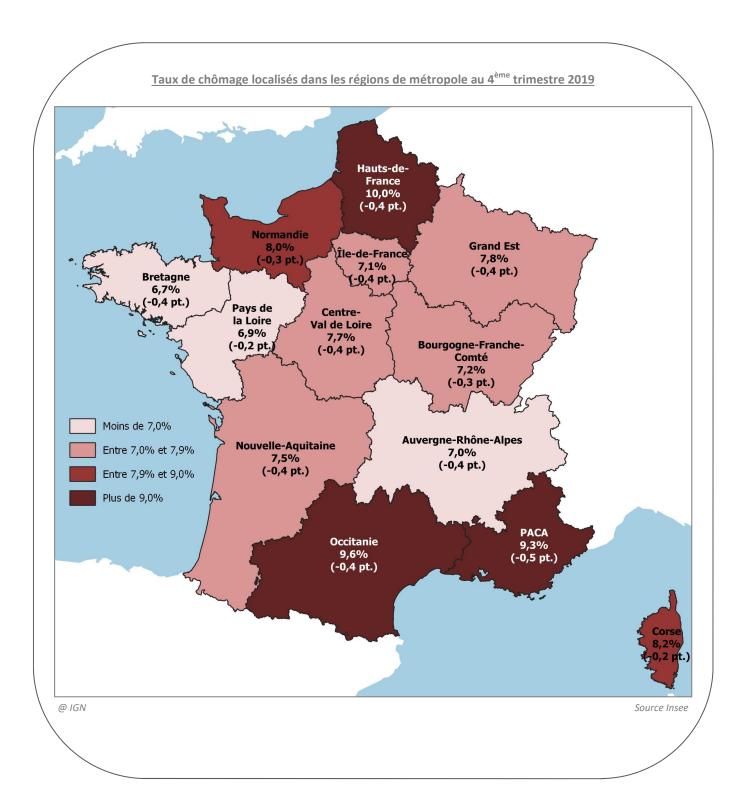
Sur un an, la situation du chômage est presque similaire à celle de la France métropolitaine (baisse de 0,7 point contre -0,6 point).

Taux de chômage localisés en régions aux 3^{ème} trimestre 2019 et 4^{ème} trimestre 2019 (en %)



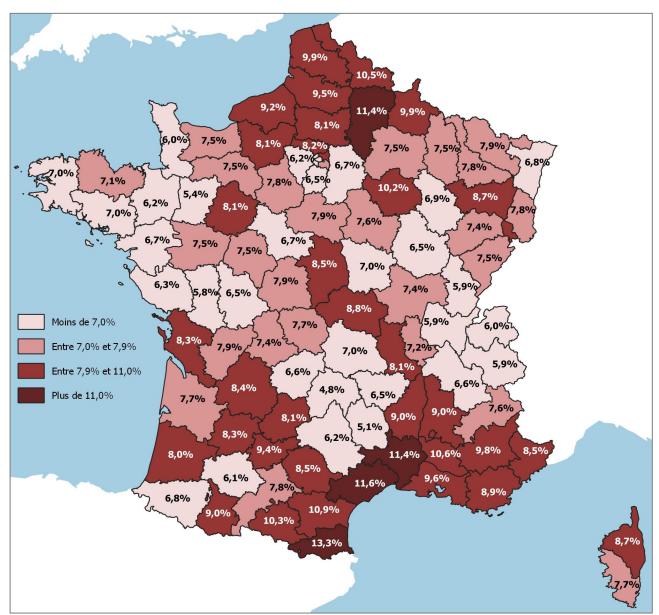
Le taux de chômage est en baisse dans l'ensemble des régions (de -0,2 point en Corse et Pays-dela-Loire jusqu'à -0,5 point en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Approche régionale (2 / 2)



Approche départementale (1 / 5 - France métropolitaine)

Taux de chômage localisés dans les départements de métropole au 4ème trimestre 2019

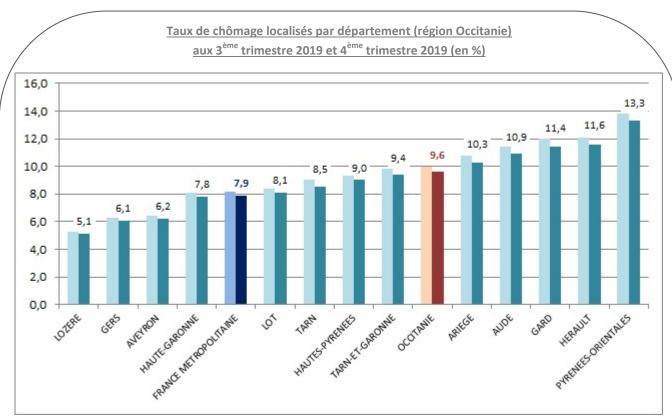


@ IGN Source Inser

Les taux de chômage départementaux s'échelonnent en France métropolitaine de 4,8% (Cantal) à 13,3% (Pyrénées-Orientales). Dans trois départements sur cinq, il est inférieur ou égal au niveau national (7,9%).

Le chômage diminue dans l'ensemble des départements ce trimestre (de -0,1 point en Mayenne jusqu'à -0,6 point dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'Aube, le Gard et la Seine-Saint-Denis).

Approche départementale (2 / 5 - Occitanie)



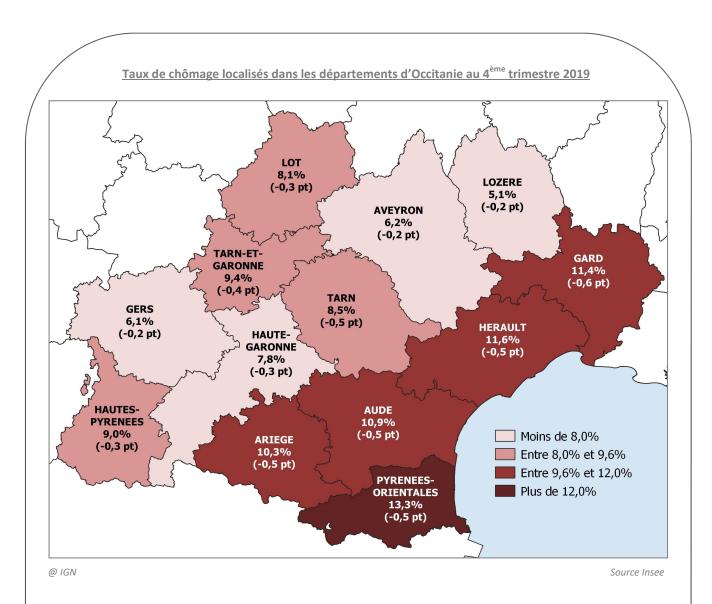
Source Insee

En Occitanie, 4 départements ont un taux de chômage inférieur au taux métropolitain (7,9%) : la Lozère, le Gers, l'Aveyron et la Haute-Garonne. Les deux premiers figurent même parmi les 10 départements de métropole les moins touchés par le chômage.

Les quatre départements côtiers de la région figurent toujours parmi les cinq départements de métropole au chômage le plus élevé. Les Pyrénées-Orientales restent assez nettement en tête en France métropolitaine, avec 1,7 point de plus que le second département, lui aussi en Occitanie : l'Hérault.

Parmi les dix départements aux chômage le plus élevé en métropole, on retrouve également toujours le département de l'Ariège.

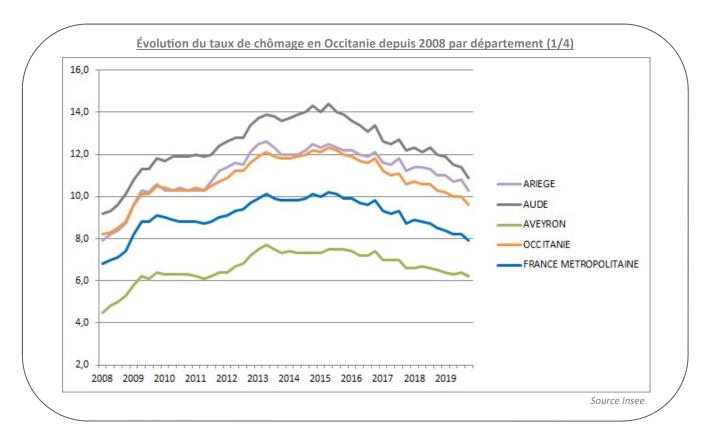
Approche départementale (3 / 5 - Occitanie)

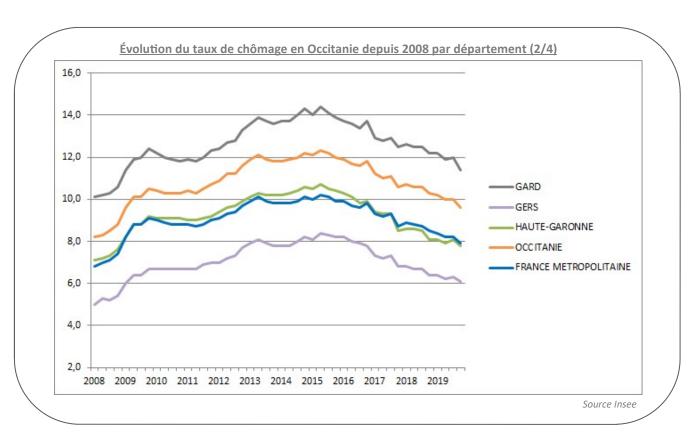


L'ensemble des départements d'Occitanie a vu son taux de chômage diminuer au quatrième trimestre 2019, avec la baisse la plus marquée dans le Gard (-0,6 point).

Taux de chômage localisés - 4^{ème} trimestre 2019

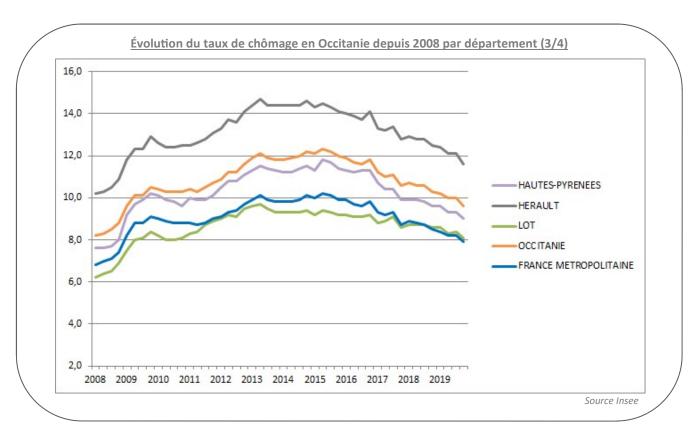
Approche départementale (4 / 5 - Occitanie)

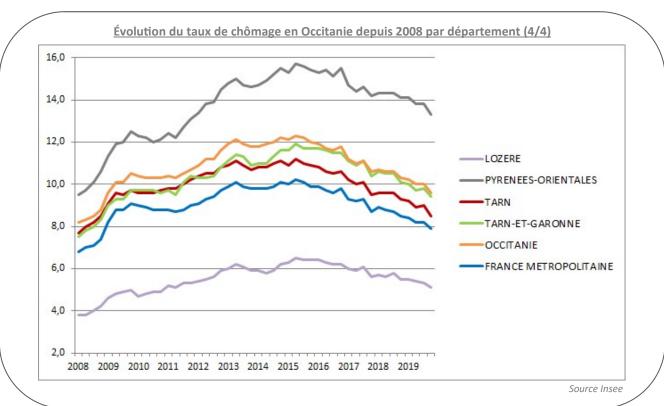




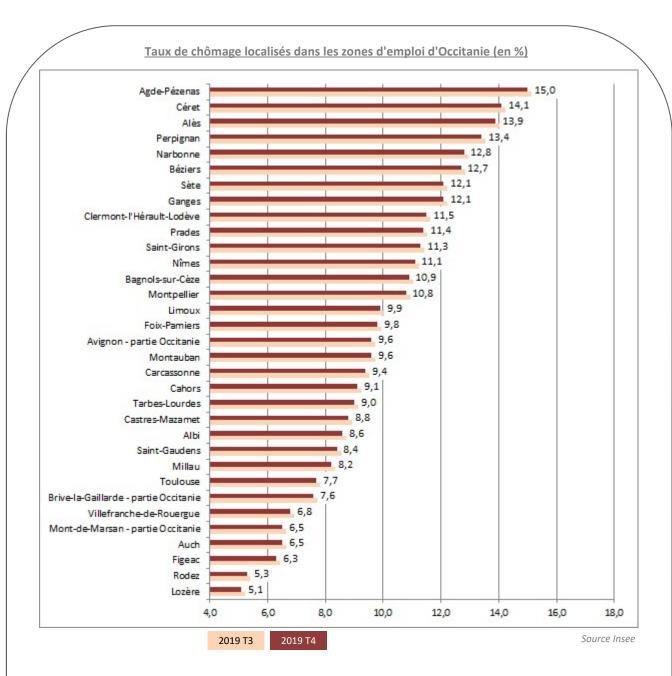
Taux de chômage localisés - 4^{ème} trimestre 2019

Approche départementale (5 / 5 - Occitanie)





Approche par zone d'emploi (1 / 2)



En France métropolitaine, les taux de chômage par zone d'emploi s'échelonnent de 4,2% (Houdan) à 15,0% (Agde-Pézenas).

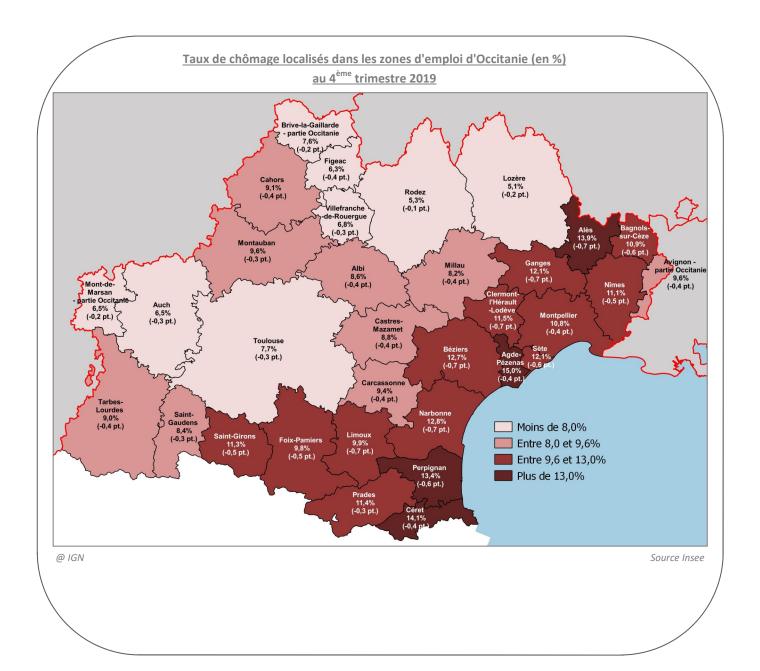
En Occitanie, c'est la zone d'emploi de Lozère qui présente le taux de chômage le moins élevé (5,1%). Avec celle de Rodez, elle fait partie des vingt zones d'emploi les moins touchées par le chômage.

Parmi les 20 zones d'emploi les plus touchées par le chômage en métropole, la moitié est en Occitanie. On y trouve notamment l'ensemble des zones d'emploi côtières. Le taux de chômage y est d'au moins 12%.

En Occitanie, le taux de chômage diminue dans l'ensemble des zones d'emploi (de -0,1 point dans celle de Rodez, jusqu'à -0,7 point dans celles d'Alès, Béziers, Clermont-l'Hérault-Lodève, Ganges, Limoux et Narbonne).

Taux de chômage localisés - 4^{ème} trimestre 2019

Approche par zone d'emploi (2 / 2)



Taux de chômage localisés - 4ème trimestre 2019

Quelques informations méthodologiques

Ce document présente les taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi calculés par l'INSEE. Il s'agit de données corrigées des variations saisonnières.

- ✓ Au niveau national : seuls sont publiés les taux de chômage au sens du BIT* estimés trimestriellement à partir de l'enquête Emploi.
- ✓ Aux niveaux infranationaux : le recours à la même méthode n'était pas envisageable, l'enquête Emploi n'étant pas conçue pour fournir des estimations à des niveaux géographiques fins. Les taux de chômage sont donc toujours estimés via une méthodologie synthétique (ventilation du nombre national de chômeurs dans l'enquête Emploi selon une clé de répartition issue des données de Pôle Emploi). Les deux principales conséquences en sont :
- ⇒ Les taux de chômage infranationaux sont dorénavant exprimés en moyenne trimestrielle et non pas en valeur en fin de trimestre (car l'enquête Emploi fournit des valeurs en moyenne trimestrielle)
- ⇒ Les taux de chômage infranationaux devront être qualifiés de «taux de chômage localisés». Leur estimation utilisant toujours des informations issues des DEFM, il ne s'agit en effet pas à proprement parler de taux de chômage au sens du BIT.

Les séries de taux de chômage localisés sont révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013 . D'une part, le taux de chômage est revu à la baisse au niveau national suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,5 point par rapport aux données publiées antérieurement. D'autre part, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers...). A partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont rétropolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

- * Taux de chômage au sens du BIT : taux de chômage calculé selon les normes du Bureau International du Travail, seul concept permettant des comparaisons internationales. Pour être chômeur au sens du BIT, les 3 critères suivants doivent être satisfaits :
- Ne pas avoir travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours de la semaine de référence,
- Etre disponible pour travailler dans les 15 jours,
- Effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi.

NB : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Avertissements:

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Sont ainsi ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les composantes emploi et chômage des taux de chômage des zones d'emploi sont calées sur les zones englobantes. Les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont donc cohérentes avec celles des régions.